



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**

Nombre de membres présents : **32**

Nombre de votants : **34**

Date de convocation : **31 Mars 2021**

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES

2021 : CESSION DE TERRAIN

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **7 AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls des Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, BOURRAT, LEMORT, ADROGUER-CASSASAYAS, MON, BATARD, RAYNAL, MALHERBE (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA

R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT

Absents:

F.AUSSEIL (Caixas)

F.JEAN (Saint-Jean-Lasseille) excusée

J.PONTICACCIA-DORR (Thuir) excusée

S.CAZENOVE (Thuir)

C.QUINTA (Trouillas) excusée

Monsieur Alain BEZIAN est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 18 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

44/2021

BUDGET ANNEXE ZAE ESPASSOLES – CESSION DE TERRAIN

VU les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique et de gestion de zones d'activités,

VU la délibération n°81/2017 autorisant les acquisitions par la Communauté à la commune de THUIR des parcelles alors cadastrées AI 378 et AI118 pour étendre et développer la zone d'activités les Espassoles,

Le Président **RAPPELLE** que les cessions, acquisitions et aménagement de voiries de la zone des Espassoles à THUIR font l'objet d'écritures comptables dans un budget annexe.

Il **INFORME** qu'un découpage parcellaire est intervenu, afin de délimiter les parcelles à céder.

Il **INFORME** l'Assemblée que la « SCI 66 L'Obsidienne » souhaite acquérir la parcelle intercommunale nouvellement cadastrée AI400 pour 2305m² au tarif de 50€/m² soit 115 250€.

Il **DEMANDE** au Conseil, à faire procéder à la rédaction de l'acte de vente définitif de la parcelle ainsi mentionnée à Mme BLEANDONU Nathalie en qualité de gérante de la SCI L'OBSIDIENNE, et de l'autoriser à signer devant notaire de l'étude SCP DUPONT Alix et DUPONT Guillaume.

Il **PRECISE QUE** les écritures comptables de cette opération sont à porter sur le budget annexe ZAE ESPASSOLES 2021.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

APPROUVE le projet de vente du terrain cadastré AI400 tel que défini par le Président,

AUTORISE le Président à signer devant notaire désigné SCP DUPONT Alix et DUPONT Guillaume (Perpignan) l'acte de vente définitif à intervenir avec Mme BLEANDONU Nathalie, en qualité de gérante de la SCI 66 L'OBSIDIENNE, dans les conditions prédéfinies au prix de 50€ par mètres carrés, soit 115 250 €.

INDIQUE que les inscriptions budgétaires seront à prévoir au Budget Annexe ZAE ESPASSOLES 2021.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

René OLIVE